

CSRD et normes environnementales : les propositions de la CPME

OCTROYER AUX ENTREPRISES UNE PAUSE REGLEMENTAIRE

L'inflation normative pèse sur les activités des entreprises. Du temps, de la visibilité et surtout une pause réglementaire, sont nécessaires pour aider les entreprises à s'adapter à l'ensemble des exigences existantes et nouvelles en matière environnementale.

METTRE EN COHERENCE LES DISPOSITIFS ENVIRONNEMENTAUX EXISTANTS

Simplifier et rendre plus lisible le maquis de normes, dispositifs et aides en matière de la transition écologique et de transparence. Les obligations (loi Anti-Gaspillage et Economie Circulaire, CSRD...) et les demandes des donneurs d'ordre (Ecovadis, ...) imposées aux entreprises s'ajoutent aux autres exigences en matière sociale, fiscale, etc. Cet ensemble est peu lisible. Cela requiert du temps, des financements et des efforts et détourne l'attention à l'égard des investissements RSE opérationnels.

INSTAURER UN « TEST PME »

Avant toute publication d'un nouveau texte environnemental concernant les entreprises, rendre obligatoire et public ce test, tant sur le plan national qu'europpéen.

FACILITER LES MONTEES EN COMPETENCES

La technicité du sujet CSRD amènera l'entreprise à renforcer les compétences en interne ou à recruter. Cette ressource devra au minimum collecter les données ESG exigées. L'enjeu de la formation sera prégnant. Des collaborations entre parties prenantes concernées (ADEME, ANC, BPI France et organisations professionnelles...) peuvent jouer un rôle important à cet égard.

ASSURER UNE TRADUCTION OPERATIONNELLE DE LA CSRD

Afin de faciliter l'appropriation de la CSRD par les entreprises, il convient de développer :

- Des outils opérationnels, faciles d'usage et gratuits (exemple : guides d'application...)
- Des financements
- Ainsi qu'un accompagnement adapté.

L'approche sectorielle doit absolument être privilégiée. Cela aidera les entreprises à mieux appréhender les enjeux ESG, et les traduire au niveau managérial et opérationnel. Faute de quoi les rapports CSRD resteront sur les étagères !

LES CONDITIONS DE REUSSITE DE LA CSRD POUR LES PME (< 250 salariés) :

Certaines conditions peuvent aider à améliorer la transparence extra-financière des PME :

1. S'assurer que les normes volontaires CSRD pour les PME soient le plus adaptées à la réalité des entreprises, rédigées simplement, sans jargon.
2. Mettre à disposition des PME des modèles avec des exemples concrets pour savoir comment rédiger le rapport CSRD.
3. Assurer une valorisation des rapports CSRD volontaires par le monde de la finance (banques, assurances...), les acheteurs publics mais aussi les donneurs d'ordre privés
4. Déployer un reporting unique ('Dites-le nous une fois')
5. Associer pleinement les représentants des entreprises (organisations professionnelles, chambres consulaires, organismes publics tels que ADEME, BPI France...) dans la mise en place.

La clé du succès : la mise en place de la CSRD ne doit pas être un exercice bureaucratique, mais une véritable opportunité de développer sa stratégie RSE !